

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**Département  
de la Haute-SavoieArrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**DÉCISION****N° 2023-004****Objet : Tarification séjour ALSH Secteur Jeune Printemps 2023**

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021-061 en date du 17 mai 2021,

Considérant le séjour proposé dans le cadre de l'ALSH Secteur Jeune du 16 avril 2023 au 22 avril 2023 à Biarritz,

**D É C I D E**

**ARTICLE UNIQUE :** Les tarifs appliqués pour le séjour ALSH Secteur Jeune 16 avril 2023 au 22 avril 2023 sont les suivants :

TRANCHES	A	B	C	D	E	F	G	H	I	Non connu
MONTANT QF	Inf/égal à 400	401 à 750	751 à 1150	1151 à 1650	1651 à 2150	2151 à 2650	2651 à 3150	3151 à 4000	Sup à 4000	

**Domiciliés à Vétraz-Monthoux**

Séjour	210 €	230 €	255 €	280 €	310 €	340 €	374 €	410 €	452 €	500 €
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

**Domiciliés hors Vétraz-Monthoux**

Séjour	315 €	345 €	382 €	420 €	465 €	510 €	561 €	615 €	678 €	750 €
--------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Vétraz-Monthoux, le 19 janvier 2023

Le Maire,  
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le publié ou notifié le



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.